

Commission : **Conseil de l'Arctique et la Méditerranée**

Problématique : **Des espaces maritimes partagés : “Comment allier l'accès et la sécurité à la coopération de l'Europe avec ses partenaires ?”**

Auteur : **États-Unis d'Amérique**

Les États-Unis d'Amérique, en tant que membre fondateur des Nations Unies et membre permanent du Conseil de Sécurité prend toute sa responsabilité et reste aligné avec ses partenaires pour résoudre les nécessités et défis du monde contemporain.

Dans ce sens, l'Arctique et la Méditerranée sont deux espaces qui font face à différentes problématiques que nous devons chercher à résoudre. Principalement le changement climatique, le danger majeur commun à ces deux espaces. Il met en danger les écosystèmes en plus des conséquences que nous commençons déjà à noter (montée du niveau de la mer, montée de la température globale et bien d'autres effets). Par ailleurs, nous devons aussi travailler à la mise en place de réglementations garantissant la libre circulation dans les nouvelles routes commerciales qui se développeront à moyen terme en Arctique. En ce qui concerne la Méditerranée, les États-Unis seront les garants de l'apaisement des tensions entre les différents pays. Nous agissons pour minimiser les vagues migratoires et apaiser les tensions qui opposent nos alliés en Méditerranée orientale.

Premièrement, les États-Unis réaffirment leur engagement contre le changement climatique. L'Arctique est touché par les effets dévastateurs de l'action anthropique. Plus précisément, la faune perd son habitat, mais aussi, la fonte des glaces qui est déjà le plus grand facteur de montée du niveau des océans. Ce phénomène met en danger les littoraux du monde entier.

Dans ce sens, les nouvelles routes maritimes ouvertes par le dérèglement climatique comme le passage du Nord Ouest doivent faire l'objet d'une réglementation internationale. Nous ne parions pas sur l'appropriation que pourraient en faire certains États, mais nous défendons plutôt une forme liberté de navigation en haute mer, afin de garantir un passage commercial pour tous types de navires -peu importe leur pavillon- comme le prévoit la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de Montego Bay de 1982.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mer Méditerranée, nous assistons à une constante croissance des flux migratoires. D'autre part, les tensions autour des frontières maritimes des États de la Méditerranée orientale s'intensifient.

Par rapport à la question des migrations, les États-Unis rappellent leur soutien à tous leurs alliés côtiers la région. Dans ce sens, nous sommes prêts à chercher de façon multilatérale les différentes solutions et moyens d'action pour résoudre les conflits. Nous participerons à la mise en place de l'aide financière face aux difficultés économiques, cause principale des migrations à travers la Méditerranée.

Pour ce qui est de la situation de la Méditerranée orientale, les États-Unis, en tant que garants de la paix, proposent leur médiation afin de résoudre les tensions entre nos alliés membres de l'OTAN: la Grèce et la Turquie, mais aussi avec Chypre.

Pour conclure, les États-Unis rappellent leur préoccupation face à la présence de la flotte de guerre de la Russie dans cette région. Celle-ci est installée dans sa base navale située en Syrie et dispose de missiles hypersoniques et de bombardiers à longue portée

